



**L'industrialisation
grâce au commerce
en Afrique du Nord**
dans le contexte
de la Zone de
libre-échange
continentale et
des méga-accords
commerciaux



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

**L'industrialisation
grâce au commerce**
en Afrique du Nord
dans le contexte
de la Zone de
libre-échange
continentale et
**des méga-accords
commerciaux**



Pour commander des *L'industrialisation grâce au commerce en Afrique du Nord dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale et des méga-accords commerciaux* veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

© 2017 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage : août 2017

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Conçu et imprimé à Addis-Abeba par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2004. Imprimé sur du papier sans chlore.

Photos de couverture: Shutterstock.com

Table des matières

I. Introduction	1
II. État de la production manufacturière dans les pays d'Afrique du Nord	3
A. Production industrielle	3
B. Performances industrielles relatives	4
III. Retombées économiques des réformes	8
A. Retombées de différents scénarios sur les exportations	8
B. Variations des recettes douanières et du revenu réel	14
C. Importance des politiques de facilitation du commerce	16
IV. Conclusions et recommandations	18
Annexe 1: Modèle utilisé et description des réformes commerciales	21
A. Principales hypothèses du modèle, données nécessaires et décomposition géographique et sectorielle	21
B. Réformes commerciales	21
Annexe 2: Décomposition géographique retenue pour la modélisation	23
Annexe 3: Décomposition sectorielle retenue pour la modélisation	24
Annexe 4: Variations des échanges bilatéraux suivant les réformes de l'ALEC (sans mesures de facilitation du commerce), en pourcentage, 2020	25
V. Bibliographie	26

Abréviations

ALE	Accord de libre-échange
ALEC	Accord de libre-échange continental
ALEPA	Accord de libre-échange panarabe
CEA	Commission économique pour l'Afrique
GZALE	Grande zone arabe de libre-échange
MIRAGE	Modelling International Relationships in Applied General Equilibrium [Modèle d'équilibre général calculable pour l'évaluation des relations internationales]
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PACM	Projet d'analyse du commerce mondial
PEM	Partenariat euro-méditerranéen
PIB	produit intérieur brut
PIE	Pays industrialisés émergents
UE	Union européenne
VAM	valeur ajoutée manufacturière
ZLE	zone de libre-échange

Préface

La transformation structurelle du continent africain, qui comporte des mesures de durabilité environnementale et de développement social et humain harmonieux et inclusif, fait une place centrale à la transformation économique. Cette dernière peut être encouragée par des politiques et des programmes volontaires propres à favoriser une productivité économique améliorée, à attirer des investissements productifs et à gérer les instabilités macroéconomiques. Dans ce contexte, le secteur industriel, particulièrement celui de la production manufacturière, offre un levier efficace du fait qu'il fait office de mécanisme de diffusion de savoirs vers les autres secteurs de l'économie.

De fait, le secteur manufacturier a été le principal moteur de la croissance économique, dans de nombreux pays en développement, et spécialement dans les pays émergents d'Asie. De même, plusieurs études orientées vers l'analyse empirique ont signalé l'importance du secteur manufacturier pour le processus de développement, et partant la nécessité d'une politique industrielle opérante. Les études consacrées dans les années 1980 à l'industrie aux États-Unis d'Amérique par des auteurs comme Johnson (1984), Norton (1986), Cohen et Zysman (1987) et Thompson (1989), méritent également d'être mentionnées. Par exemple : les technologies minières sont d'intérêt limité pour la plupart des autres secteurs de l'économie, et les avantages à tirer de l'apprentissage associé à l'extraction de ressources naturelles sont donc probablement beaucoup plus limités que ceux qui sont associés au secteur manufacturier, ce qui explique pourquoi les économies tributaires des ressources naturelles restent des économies « duales ».

Ce vaste corpus de recherches a montré le lien entre intégration régionale et croissance économique. Le commerce favorise le développement industriel en élargissant les possibilités de production nationale, en stimulant la concurrence et la compétitivité et en accroissant le revenu national. La mise en place d'une zone de libre-échange continentale,

qui est en cours de négociation, stimulera les échanges commerciaux intra-africains et multipliera les opportunités économiques. On étudie dans la présente publication, à partir d'un modèle d'équilibre général calculable, les effets de l'établissement d'une zone de libre-échange continentale sur les économies d'Afrique du Nord, avec ses aspects positifs pour le développement industriel. On y présente aussi une évaluation chiffrée des effets attendus de la Grande zone arabe de libre-échange (GZALE) et des mesures de facilitation du commerce.

La présente publication procède d'une analyse présentée précédemment lors d'une réunion d'experts organisée les 1^{er} et 2 mars 2016 à Rabat (Maroc), dans le cadre de la réunion de 2016 du Comité intergouvernemental d'experts. Les participants ont enrichi l'analyse de leurs commentaires et observations, intégrés à la présente version. Cette version définitive devrait être utile aux décideurs publics, aux chercheurs et aux acteurs du secteur privé, pouvant servir à étayer l'action de plaidoyer en faveur de la définition et de la mise en œuvre de politiques industrielles d'avenir, combinées à des politiques commerciales sélectives et tenant compte des structures industrielles au niveau national, le but étant de donner aux États membres la possibilité de tirer profit de la dynamique continentale en cours.

I. Introduction

L'industrialisation de l'Afrique du Nord est indispensable aux pays de la sous-région, vu son parcours de développement passé et les aspirations de sa population. La transformation structurelle des pays d'Afrique du Nord exige un développement substantiel de leur secteur industriel, dans un contexte mondial défavorable qui restreint l'émergence de pays nouvellement industrialisés.

Bien que l'Afrique du Nord puisse afficher le niveau de production industrielle le plus élevé du continent¹, ce niveau ne représente qu'un dixième de sa production annuelle. Le temps n'a pas joué en faveur des pays d'Afrique du Nord ; ils se sont désindustrialisés, la croissance du secteur industriel ayant été plus lente que celle de l'économie d'ensemble. L'Afrique du Nord n'a pas réussi à stimuler suffisamment son secteur industriel pour qu'il devienne un moteur de changement et de transformation structurelle.

Une analyse comparée de la période 2008–2013, présentée dans le deuxième chapitre de la présente publication, montre que le rythme de croissance de la production industrielle par habitant est le plus lent de l'ensemble du continent africain. Si cette tendance n'est pas inversée dans les prochaines années, les pays de la sous-région seront rattrapés et dépassés par leurs voisins immédiats et auront laissé échapper une occasion de tirer parti de leur avantage comparatif, certes modeste, favorable à un développement industriel substantiel et cohérent.

En outre, près de la moitié de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) des pays d'Afrique du Nord provient d'activités liées aux ressources naturelles. Les industries aux technologies moyennes et de pointe ne représentent que 23 % de la production industrielle. Cela retentit sur le rôle joué par l'Afrique du Nord sur les marchés mondiaux, 60 % des exportations étant des produits primaires.

Face à cette gageure, les pays de la sous-région devront définir et mettre en œuvre des politiques industrielles d'avenir cohérentes qui devront être alignées sur les plans de développement nationaux, de manière à y participer, en tirant le meilleur parti des synergies existantes.

Ouvrant la possibilité de contribuer aux chaînes de valeur mondiales et régionales, le commerce extérieur est un outil important, susceptible de soutenir et stimuler la production industrielle. La participation à ces chaînes de valeur améliorerait la productivité dans le secteur industriel, introduisant des technologies, élargissant les réseaux de fournisseurs et améliorant les compétences. Il est indéniable que les négociations multilatérales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) présentent des difficultés pour les pays désireux de rejoindre le club des pays industrialisés, mais elles offrent aussi des marges réelles dont ces pays peuvent bénéficier par le biais de politiques industrielles d'avenir combinées à des politiques commerciales sélectives. Les pays qui cherchent à industrialiser leur économie devront tirer profit de la hausse des coûts de production dans les pays industrialisés pour attirer une part notable des courants de relocalisation industrielle.

De plus, les négociations en cours visant la conclusion d'un Accord de libre-échange continental (ALEC) avant la fin de 2017 représentent une occasion vitale de promouvoir l'intégration africaine, la facilitation du commerce intra-africain et le développement industriel sur le continent. L'Afrique du Nord fait partie de ce processus et peut en tirer avantage. Les effets statiques et dynamiques attendus de l'ALEC devraient encourager le développement des échanges, les économies d'échelle découlant de l'élargissement du marché, et une concurrence et une compétitivité plus robustes.

Ambitieux, ce projet vise à constituer un groupe de pays africains comptant plus de 1 milliard d'habitants, avec un PIB dépassant les 3 mille

¹ Mesuré par la valeur ajoutée manufacturière (VAM) par habitant.

milliards de dollars (2014). La Commission économique pour l'Afrique (CEA) prédit une croissance des échanges intra-africains qui pourrait dépasser 52 % (35 mille milliards de dollars) d'ici 2022.

Les pays et les communautés économiques régionales, dont l'Union du Maghreb arabe, devraient continuer à jouer un rôle central, en participant à la définition des grandes lignes de ce projet continental. La création d'une zone de libre-échange tripartite entre le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) est une première étape, qui pourrait catalyser les suivantes. Cette initiative groupe 26 pays d'Afrique, 56 % de la population africaine et plus de la moitié du PIB du continent.

On trouvera ici une analyse prospective des avantages attendus de l'ALEC pour les pays d'Afrique du Nord, ainsi qu'un recensement des outils et des voies qui s'offrent à la sous-région pour faire de l'Accord une passerelle vers le développement industriel et la transformation structurelle des économies nord-africaines. D'autres projets d'intégration régionale sont également passés en revue, par exemple la Grande zone arabe de libre-échange (GZALE) et le projet du Partenariat euro-méditerranéen (PEM).

La présente publication est une synthèse de la première version d'une étude de S. Mevel (AE), J. Moll de Alba [Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)] et N. Oulmane (CEA) intitulée « Optimal regional trade integration schemes and trade facilitation in North Africa: Towards a pro-industrialization policy strategy » [Plans optimaux d'intégration commerciale régionale et facilitation du commerce en Afrique du Nord : vers une stratégie de politiques favorables à l'industrialisation].

II. État de la production manufacturière dans les pays d'Afrique du Nord²

On examine dans le chapitre qui suit la croissance et la structure actuelles de la production industrielle dans les pays d'Afrique du Nord, comparées à celles d'autres groupes de pays. On compare ensuite les performances industrielles de l'Afrique du Nord à celles d'autres grandes régions.

A. Production industrielle

De 2008 à 2013, la population de l'Afrique est passée de 14,4 % de la population mondiale à 15,5 %, enregistrant une croissance plus rapide que celle de sa part de la VAM mondiale, qui n'a, elle, augmenté que modérément, pour atteindre 1,5 % en 2013. La part de la VAM de l'Afrique dans la VAM des pays en développement (qui ont accru leur part de la VAM mondiale) a baissé, passant de 5 % en 2008 à 4,2 % en 2013. Durant la même période, la population nord-africaine, en pourcentage de la population mondiale, est passée de 0,28 à 0,29 %, tandis que sa part de la VAM mondiale stagnait à 0,53 %. Les pays développés, dont la population combinée représentait 17 % de la population mondiale, détenaient en 2013 plus de 64,5 % de la production industrielle mondiale.

Suivant la tendance générale en Afrique, la région d'Afrique du Nord a connu un ralentissement marqué du taux de croissance moyen de sa VAM, déjà relativement modeste, qui a chuté, passant de 4,18 % en 2003-2008 à 1,67 % en 2008-2013. Ces chiffres sont à comparer à celui de l'Afrique de l'Ouest, qui ne représentait que 10,66 % de la VAM de l'Afrique, mais où le taux de croissance annuel moyen de la VAM est passé pendant la même période de 3,67 % à 5,24 %, ou encore au taux de croissance annuel moyen de l'Afrique de l'Est, qui est resté proche de 5 %, mais ne représentait que 4,05 % de la VAM totale de l'Afrique. Bien qu'ayant reculé, les taux de croissance annuels moyens des pays

en développement et de la Chine sont restés à des niveaux comparativement bien plus élevés, respectivement 5,51 % et 8,37 % pendant la période 2008-2013.

Les niveaux faibles et stagnants de la VAM expliquent le faible niveau de VAM par habitant en Afrique, qui s'établissait en 2013 à 130 dollars constants de 2005 (tableau 1). Ce montant est de 36 fois moins élevé que celui des pays développés, et plus de quatre fois moins élevé que celui de la VAM par habitant des pays en développement. Bien que la région d'Afrique du Nord ait connu en 2013 la VAM par habitant la plus élevée (276 dollars constants de 2005) des régions d'Afrique, suivie de près par l'Afrique australe (213 dollars), sa VAM par habitant est plus faible que celle d'autres groupes de pays, par exemple 17 fois moins élevée que celle des pays développés, et plus de quatre fois moins élevée que la VAM par habitant de l'Amérique centrale.

La situation dans la région d'Afrique du Nord semble relativement moins favorable, si on tient compte des limites de son paysage industriel parallèlement à l'accroissement de sa population. La VAM par habitant a connu une croissance marginale entre 2008 et 2013, atteignant 276 dollars en 2013, alors qu'elle avait été de 2,57 % entre 2003 et 2008 (tableau 1). Partant de niveaux nettement plus bas de VAM par habitant, l'Afrique de l'Ouest l'a vu augmenter de 2,56 % de 2008 à 2013, pour atteindre 42 dollars, et l'Afrique de l'Est a enregistré une croissance annuelle moyenne de 3,47 %, sa VAM par habitant atteignant 28 dollars en 2013. L'augmentation marginale de 2 dollars de la VAM par habitant en Afrique du Nord est à comparer à une augmentation de près de 108 dollars pour la période 2008-2013 dans les pays en développement, où elle a atteint

² Mme Shoreh Mirzaei Yeganeh, de l'Unité des études statistiques de l'ONUDI, a compilé les données utilisées dans le chapitre II.

en 2013 une valeur de 552 dollars (en dollars constants de 2005) ou à celle de la Chine, où cette augmentation a été impressionnante, de 367 dollars, ce qui a porté sa VAM par habitant à 1 164 dollars.

Bien qu'elle ait la VAM par habitant la plus élevée d'Afrique, la région d'Afrique du Nord reste non seulement loin derrière les autres groupes de pays du monde, mais voit cet écart se creuser à cause de l'augmentation marginale des années 2008–2013.

Selon ses taux moyens de croissance pour la période 2003–2013, l'Afrique du Nord ne pourrait rattraper qu'un seul autre groupe de pays – l'Asie du Sud-Est – dans 37 ans (figure 2). Aucune autre région d'Afrique ne pourrait rattraper aucun des groupes de pays choisis. De plus, si l'Afrique du Nord réussissait à pousser son taux de croissance de la VAM par habitant jusqu'à 10 % par an, la région pourrait atteindre le niveau de VAM par habitant de 2013 de l'Amérique du Sud en 11 ans, et celui de la Chine en 16 ans.

Le taux de croissance agrégé de la région d'Afrique du Nord masque des différences entre pays. Tous les pays de la région ont connu des taux de croissance annuels moyens de VAM plus faibles pendant la période 2008–2013 que de 2003 à 2008 (tableau 2). L'Égypte, qui représentait en 2013 plus de 42 % de la VAM de la région, a vu la croissance de la VAM ralentir, passant de 5,74 % à 2,73 %, tandis que la VAM de la Libye, qui représentait moins de 3 % de la VAM totale de l'Afrique du Nord, a plongé entre 2008 et 2013, pour descendre jusqu'à un taux de -12,93 %.

En conséquence, la plupart des pays de la région ont aussi vu baisser considérablement leur taux de croissance de la VAM par habitant. La Tunisie a été le seul pays de la région à manifester un taux de croissance par habitant plus élevé en 2008–2013 (2,32 %) qu'en 2003–2008, atteignant la valeur la plus élevée d'Afrique du Nord, 634 dollars constants de 2005, presque double de celle du Maroc (326 dollars). Ce dernier pays est à la deuxième place de la région, avec une VAM par habitant dont la croissance s'est quelque

peu ralentie, passant de 1,69 % en 2003–2008 à 1,27 % en 2008–2013. L'Algérie (-1,22 %) et la Libye (-13,91 %) ont vu baisser au cours de la période 2008–2013 leur VAM par habitant, dont la valeur est respectivement descendue en 2013 à 170 dollars et 204 dollars (en dollars constants de 2005).

Selon les taux de croissance moyens de la région pendant la période 2003–2013, un seul pays de la région, la Tunisie, pourrait atteindre dans les 40 prochaines années les niveaux de VAM par habitant de certains des pays choisis. La Tunisie pourrait arriver en 18 ans au niveau de VAM par habitant de l'Afrique du Sud, et à celui de la Chine en 28 ans. La Tunisie rattraperait presque le niveau de VAM par habitant de la Turquie en 40 ans. Aux taux de croissance actuels, aucun des autres pays d'Afrique du Nord ne pourrait rattraper les niveaux actuels de VAM par habitant des autres pays. Les pays d'Afrique du Nord devront parvenir à des taux de croissance nettement plus élevés pour éliminer dans les prochaines années l'écart avec la VAM par habitant des pays choisis.

On peut relever que ce sont l'Afrique subsaharienne et l'Amérique latine qui ont connu le changement le plus faible de leur structure industrielle. Les activités liées aux ressources naturelles dominent toujours la structure industrielle de l'Afrique subsaharienne. Elle n'a pas suivi le rythme de l'évolution générale vers des activités industrielles plus complexes (ONUDI, 2013b). De plus, elle a vu reculer dans les années 1990–2010 sa capacité à retenir la valeur manufacturière, comme le montre le fait que la part de la VAM représentée par les industries de technologie moyenne et de pointe dans l'ensemble des industries manufacturières a reculé d'un tiers (ONUDI, 2013a).

B. Performances industrielles relatives

On étudie ici les performances industrielles de l'Afrique du Nord relativement à un choix d'autres régions du monde.

La figure 1 présente le niveau et la croissance de la VAM par habitant d'un choix de régions du monde. À partir de la croissance médiane de la VAM (2,4 %) de la période 2008–2013 et du niveau médian de la VAM par habitant en 2013 (274 dollars) des régions choisies, on peut diviser le graphique en quatre zones pour illustrer les performances relatives.

Dans le quadrant du haut à droite on trouve des régions telles que l'Europe, l'Asie du Sud-Est, les Caraïbes et l'Amérique du Sud, et des pays comme la Chine, qui ont atteint un taux de croissance moyen impressionnant de 7,89 %, avec des niveaux relativement plus élevés de VAM et de croissance. Le quadrant du bas à droite comporte des régions telles que l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, qui sont également parvenues à des niveaux relativement plus élevés de VAM par habitant, mais ont du mal à en maintenir la croissance. Le quadrant du haut à gauche groupe des régions telles que l'Asie du Sud, où la base manufacturière est relativement faible, mais où la croissance est notable, le taux de croissance moyen de la VAM par habitant s'y établissant à 4,16 % pour la période 2008–2013, ainsi que l'Afrique de l'Est et de l'Ouest, avec des taux de croissance moyens respectivement de 3,47 et 2,56 %.

Enfin, les régions où la croissance à partir de niveaux déjà relativement bas de VAM par habitant est moins dynamique sont groupées dans le quadrant du bas à gauche. Il s'agit notamment de l'Afrique centrale (0,79 % en 2008–2013). Les taux de croissance moyens en Afrique du Nord sont relativement faibles (0,2 % en 2008–2013), avec une VAM par habitant se situant précisément au milieu de l'ensemble des régions. Les performances relatives des régions africaines sont assez faibles ; aucune d'entre elles n'a dépassé la valeur médiane pour les deux variables choisies.

La figure 2 montre les moyennes relatives de VAM par habitant dans les pays d'Afrique et leur taux de croissance moyen. À partir de la valeur médiane de croissance de la VAM par habitant (1,5 %) pendant la période 2008–2013 et du niveau moyen (45 dollars) des régions choisies

en 2013, le graphique peut être divisé en quatre zones illustrant leurs performances relatives.

Dans le quadrant du haut à droite sont les pays qui ont enregistré des niveaux et des taux de croissance relativement élevés de la VAM (par rapport aux autres pays africains). Il n'y a qu'un pays d'Afrique du Nord dans ce groupe, la Tunisie, avec une VAM moyenne par habitant de 592,42 dollars et un taux de croissance moyen de 2,32 %. Dans ce groupe, les taux de croissance de l'Angola (5,84 %) et du Zimbabwe (5,76 %) étaient remarquables, même si leur niveau de VAM par habitant n'était pas parmi les plus élevés dans ce quadrant. Les Seychelles, avec 896,96 dollars, avaient la VAM moyenne par habitant la plus élevée de ce groupe, avec de plus un taux de croissance moyen substantiel de 2,62 %.

Dans le quadrant du bas à droite figurent les pays qui ont obtenu des niveaux relativement élevés de VAM par habitant, mais ont connu des difficultés pour en maintenir la croissance. Cinq pays d'Afrique du Nord – le Maroc, l'Égypte, l'Algérie, le Soudan et la Libye – figurent dans ce groupe, mais en manifestant des différences marquées du niveau moyen de VAM par habitant pour 2008–2013, qui allait de 313 dollars pour le Maroc (niveau le plus élevé dans ce quadrant) à 63 dollars pour le Soudan (niveau le plus faible). Leur taux moyen de croissance pour 2008–2013 allait de 1,27 % pour le Maroc à -1,21 % pour l'Algérie. Les deux pays où le niveau de VAM par habitant était le plus élevé – Maurice avec 944 dollars et l'Afrique du Sud avec 909 dollars – se trouvent dans ce quadrant. Dans ce groupe, le taux de croissance le plus mauvais était celui du Swaziland : -4,4 %. La Libye est également dans ce groupe (bien qu'elle n'apparaisse pas dans la figure), avec un taux de croissance moyen de -13,90 %.

Le quadrant du haut à gauche groupe des pays où la base manufacturière est relativement faible, mais la croissance notable : il s'agit de l'Éthiopie, du Tchad, de la République-Unie de Tanzanie et du Nigéria. Le taux de croissance le plus élevé était celui de l'Éthiopie, 6,48 % en 2008–2013, suivie de la République-Unie de Tanzanie avec 4,91 %.

Enfin, dans le quadrant du bas à gauche figurent les pays où la VAM par habitant, déjà relativement faible, a baissé : le Burkina Faso, la Gambie et le Burundi.

Le secteur industriel de l'Afrique reste sous-développé (Lall, 2005 ; Bigsten et Söderbom, 2011 ; ONUDI, 2010, 2013a, 2013b). De plus, l'Afrique s'est désindustrialisée pendant les années 1993–2013. Si on prend pour valeur de remplacement la part de la VAM dans le PIB, son niveau d'industrialisation a baissé, de 11,51 % en 1993 à 9,88 % en 2013. Cette évolution accentue la tendance générale des années 1950–2005, où les industries manufacturières ont connu une trajectoire pratiquement plate, la VAM atteignant une part de 11 % du PIB en 2005, soit l'équivalent de celle de 1950 (Szirmai, 2012 ; ONUDI, 2013a). La part du PIB constituée par la VAM a baissé dans toutes les régions africaines, arrivant à des valeurs qui vont de 5,07 % en Afrique de l'Ouest à 12,64 en Afrique australe (tableau 3). En Afrique du Nord, cette part a légèrement baissé, s'établissant à 10,4 % en 2013. Ces chiffres sont à mettre en regard de l'augmentation connue dans les pays en développement pris ensemble, où la VAM a atteint 20,84 % du PIB en 2013, l'Asie du Sud-Est et la Chine atteignant respectivement 26,95 % et 32,54 %.

Tableau 3: VAM en part du PIB

Pays/région	1993	2003	2013
Monde	15,44	15,90	16,44
Pays développés	15,12	15,06	14,73
Pays en développement	16,88	19,21	20,84
Afrique centrale	10,07	10,66	9,32
Afrique de l'Est	8,42	7,74	7,11
Afrique du Nord	10,94	11,09	10,40
Afrique australe	15,01	14,19	12,64
Afrique de l'Ouest	6,55	5,94	5,07
Afrique	11,51	11,12	9,88

Source : ONUDI (2015).

Notre analyse donne à penser qu'à des degrés divers, la base manufacturière de la région d'Afrique du Nord reste relativement faible, et qu'elle est loin d'avoir réalisé son potentiel de contribution à une croissance économique soutenue de la région. De plus, on constate que le développement du secteur manufacturier dans la région suit des schémas différents. La base manufacturière des deux pays de la région riches en ressources naturelles, l'Algérie et la Libye, reste limitée et appelle d'urgence une diversification de l'économie, qui est presque exclusivement tributaire de ces ressources, à savoir le gaz naturel et le pétrole. Bien que la base manufacturière y soit relativement plus importante, le deuxième groupe de pays – Tunisie, Égypte et Maroc – a vu stagner ou reculer ces dernières années la contribution de leur secteur manufacturier à leur croissance économique, ce qui est dû entre autres causes aux changements politiques et sociaux et à leur forte dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de marchés où l'activité s'est fortement ralentie. Cela a exacerbé la tendance des années précédentes, où le secteur industriel d'Afrique du Nord n'a pas évolué au même rythme que les régions en développement du monde les plus dynamiques. Dans les échanges internationaux, l'Afrique du Nord continue à jouer un rôle mineur au niveau mondial, surtout dans les échanges de produits manufacturés. Les exportations de produits primaires, qui sont exposés à la volatilité des prix mondiaux, restent en tête dans la structure des exportations de la région (Moll de Alba, 2014). Les retombées favorables des périodes où les prix des produits primaires ont flambé, pas plus que celles de la croissance économique régionale, n'ont pas été exploitées pour faire progresser la nécessaire transformation structurelle de la région. En outre, les exportations manufacturées nord-africaines sont dominées par des produits liés aux ressources naturelles et des produits à faible teneur technologique, concentrées qu'elles sont sur un nombre limité de produits et de marchés, ce qui accroît leur vulnérabilité aux chocs extérieurs.

Cela étant, les pays d'Afrique du Nord mettent en place plusieurs réformes en vue d'accélérer la diversification de leur économie. Dans ce contexte, les accords commerciaux régionaux peuvent être

un outil crucial pour accroître la participation des pays d'Afrique du Nord aux échanges mondiaux. Les perspectives de croissance favorables du continent africain sont susceptibles, ex-ante, de faire de l'Accord de libre-échange une grande occasion pour les pays d'Afrique du Nord d'élargir leurs exportations manufacturées, compte tenu de l'urbanisation rapide du continent et de son évolution démographiques (Rapport économique sur l'Afrique, 2014). C'est là une hypothèse à évaluer, afin de jauger dans quelle mesure ce type de réformes commerciales pourrait jouer un rôle clef dans la ré-industrialisation des pays nord-africains. Outre l'Accord de libre-échange continental, les pays d'Afrique du Nord participent à deux grands processus d'intégration régionale : la GZALE, avec les pays de la Ligue des États arabes, et le PEM avec l'Union européenne.

III. Retombées économiques des réformes

A. Retombées de différents scénarios sur les exportations

1. Avec uniquement l'ALEC

a. Tendances mondiales

La réalisation du premier scénario aurait des retombées marquées sur les exportations des pays africains, qui connaîtraient une forte augmentation. Les exportations nord-africaines augmenteraient de 2,7 % (soit 8,9 milliards de dollars), le reste de l'Afrique enregistrant en 2020 une augmentation de 8,2 % (soit 42,4 milliards de dollars) de ses exportations par rapport à la situation de référence (voir tableau 4).

Les retombées sur les autres pays resteraient très limitées, tandis que les pays tiers (autres qu'africains) verraient leurs exportations reculer légèrement, le maximum étant de 0,2 % dans le cas de l'Union européenne.

L'expansion des exportations africaines résulterait principalement de celle des échanges intra-africains, qui augmenteraient (en chiffres absolus) de près de 70 milliards de dollars en 2020. Les exportateurs nord-africains récolteraient jusqu'à 20 % de ces progrès (soit 13,6 milliards de dollars), dont 52 % (soit 7,1 milliards de dollars) correspondraient uniquement à l'expansion des échanges intra-nord-africains. Le reste serait une expansion des exportations depuis les pays d'Afrique du Nord vers le reste de l'Afrique (6,5 milliards de dollars), tandis que les exportations nord-africaines vers le reste du monde reculeraient de 4,7 milliards de dollars (voir annexe 4).

En fait, toujours en termes relatifs, tous les pays nord-africains, à l'exception de l'Égypte, verraient leurs échanges augmenter plus avec leurs partenaires africains extérieurs à l'Afrique du Nord (ce qui serait particulièrement évident dans le cas du Maroc).

Les pays tiers exporteraient moins vers les pays d'Afrique, une part de leurs échanges se trouvant détournée vers des partenaires non africains ; mais comme il a été dit, le résultat net de l'ALEC pour eux serait un faible détournement de leurs échanges.

Tableau 4: Variations des exportations totales par pays/région à la suite de la mise en œuvre de l'ALEC, avec ou sans réformes de facilitation du commerce, en pourcentage et en milliards de dollars, 2020

	ALEC		ALEC + FC	
	En %	En milliards de \$ ÉU	En %	En milliards de \$ ÉU
Chine	-0,1	-2	8,7	257,1
Union européenne	-0,2	-6,2	5,3	158,3
États-Unis	-0,1	-1,1	6,2	120,7
Afrique du Nord	2,7	8,9	6,3	20,4
Algérie et Libye	1	1,8	3,4	5,9
Égypte	3,2	2,7	7,5	6,2
Maroc	6	2,1	10,7	3,8
Tunisie	6,8	2,3	13,2	4,4
Reste de la Ligue des États arabes	-0,1	-0,5	4,1	35,9
Reste de l'Afrique	8,2	42,4	15,6	80,8
Afrique centrale	3,2	3,5	7	7,5
Afrique de l'Ouest	13,2	21,3	18,1	29,1
Afrique de l'Est	9,8	9,1	20,8	19,2
Afrique australe	5,4	8,6	15,8	25
PIE	-0,1	-2,1	8,3	196
Reste du monde	0	-2	6,5	391,8

Source : Calculs de l'auteur basés sur le modèle MIRAGE.

L'amélioration résultant de mesures de facilitation du commerce (réduction des coûts du commerce transfrontières) permettrait pour l'Afrique un progrès considérable des exportations, et

stimulerait aussi les exportations pour les pays tiers, corrigeant donc les effets défavorables que ces pays subiraient en cas de réformes suivant l'ALEC sans mesures de facilitation.

b. Analyse sectorielle : variations des échanges selon les principaux secteurs

La principale variation des exportations à la suite de la mise en œuvre de l'ALEC concerne les échanges à l'intérieur du continent, et nous centrons donc notre analyse sur les variations des échanges intra-africains et intra-nord-africains, par grand secteur.

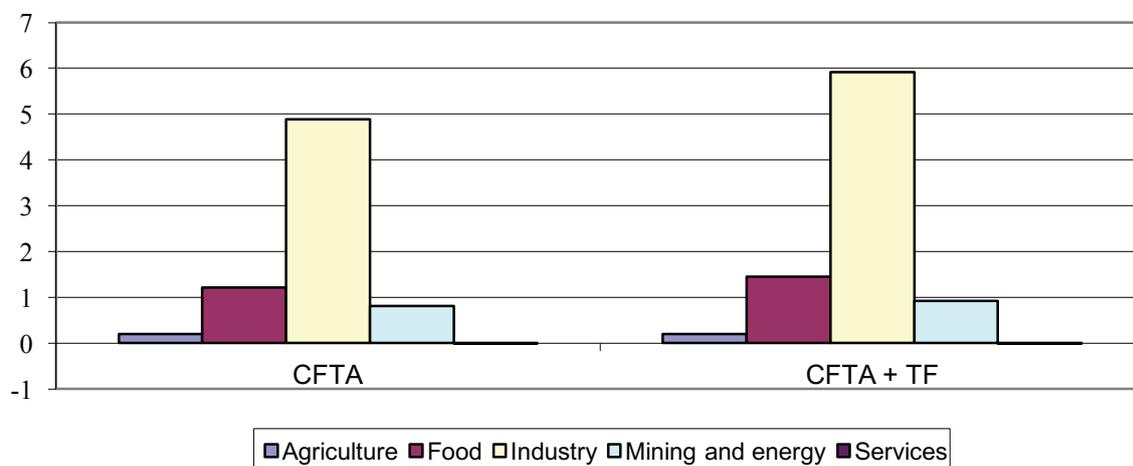
En termes absolus, à la suite de la mise en œuvre de l'ALEC, ce sont les échanges intra-africains de produits industriels qui augmenteraient le plus (42,7 milliards de dollars), apportant des perspectives favorables pour l'industrialisation de l'Afrique. La part industrielle des échanges intra-africains augmenterait plus encore si outre l'ALEC, on mettait en place de meilleures mesures de facilitation du commerce (avec 61,5 % et 64,3 % de l'augmentation des échanges intra-africains qui s'expliqueraient par les seuls secteurs industriels, à la suite respectivement de l'ALEC et de l'ALEC + mesures de facilitation du commerce).

Ces résultats montrent que l'ALEC est biaisé en faveur des échanges de produits industriels, et que des mesures de facilitation du commerce permettraient d'accroître plus encore les échanges de produits industriels que d'autres catégories de produits (figure 3). Des mesures de facilitation du commerce s'ajoutant aux réformes de l'ALEC permettraient véritablement d'accroître encore les échanges intra-africains de produits industriels de 14 milliards de dollars (21 %), tandis que les augmentations supplémentaires ne seraient respectivement que de 0,3 milliard (1 %), 1,4 milliard (19 %) et 3,1 milliards de dollars (14 %) dans l'agriculture, les produits alimentaires et les produits miniers et énergétiques.

De plus, les échanges de produits intermédiaires à l'intérieur du continent, mais aussi avec le reste du monde, augmenteraient grâce aux réformes de facilitation du commerce, et ces augmentations retentiraient sur les échanges de produits finals. Les mesures de facilitation du commerce pourraient également avoir un effet notable sur l'insertion dans les chaînes de valeur mondiales, ainsi que sur le développement de chaînes de valeur régionales dans l'ensemble du continent ou à l'intérieur de l'Afrique du Nord, car, selon Portugal-Perez et Wilson (2010), la facilitation du commerce peut stimuler la productivité.

Si on ne prend en compte que les exportations des pays d'Afrique du Nord vers l'ensemble de

Figure 3: Variations des échanges intra-africains par grand secteur, à la suite de la mise en œuvre de l'ALEC, avec et sans réformes de facilitation du commerce, en milliards de dollars, 2020



Source : Calculs de l'auteur basés sur le modèle MIRAGE.

l'Afrique, ce qui vient d'être dit reste vrai, puisque les exportations nord-africaines vers l'ensemble de l'Afrique, uniquement dans les secteurs industriels, représenteraient respectivement 59,0 % et 61,4 % de l'augmentation à la suite des réformes de l'ALEC seules et de l'ALEC accompagné d'efforts de facilitation du commerce transfrontières.

Mais si on regarde uniquement les échanges intra-nord-africains, on constate que l'ALEC et les réformes de facilitation du commerce auraient un effet positif beaucoup plus prononcé sur l'industrialisation (il y aurait dans les seuls secteurs industriels une augmentation respectivement d'environ 68,8 % et 69,7 % des échanges intra-africains à la suite de l'ALEC seul et de l'ALEC assorti de réformes de facilitation du commerce).

L'adoption de mesures de facilitation du commerce serait surtout favorable aux échanges intra-nord-africains d'huiles végétales, de produits miniers, de produits de papier, de produits chimiques, de produits métalliques et de matériel électronique, les échanges entre pays de la région augmentant d'au moins 25 % de plus grâce à la réduction des coûts du commerce transfrontières qu'avec l'ALEC seul sans mesures de facilitation du commerce.

2. Avec un Accord de libre-échange panarabe s'ajoutant à l'ALEC

a. Variations au niveau mondial

Le deuxième ensemble de scénarios suppose un accord supplémentaire de libre-échange (ALE) avec les pays de la Ligue des États arabes, s'ajoutant à l'ALEC. Dans ce contexte, à l'augmentation notable des échanges interafricains due à l'ALEC s'ajoute un accroissement substantiel des échanges entre pays de la Ligue des États arabes (Afrique du Nord et le reste de la Ligue des États arabes), qui se développera (en termes absolus) de près de 15 milliards de dollars en 2020. Les avantages tirés des exportations, pour les seuls pays nord-africains, augmenteraient de 3,8 milliards de dollars de plus qu'avec le seul ALEC (12,7 milliards de dollars si à l'ALEC s'ajoute l'ALEPA, contre 8,9 milliards de dollars avec le seul

ALEC). Les autres pays de la Ligue passeraient en termes nets d'une situation de détournement de leurs échanges si seul l'ALEC est mis en place, à une situation de création d'échanges si l'ALEPA est mis en place parallèlement aux réformes liées à l'ALEC.

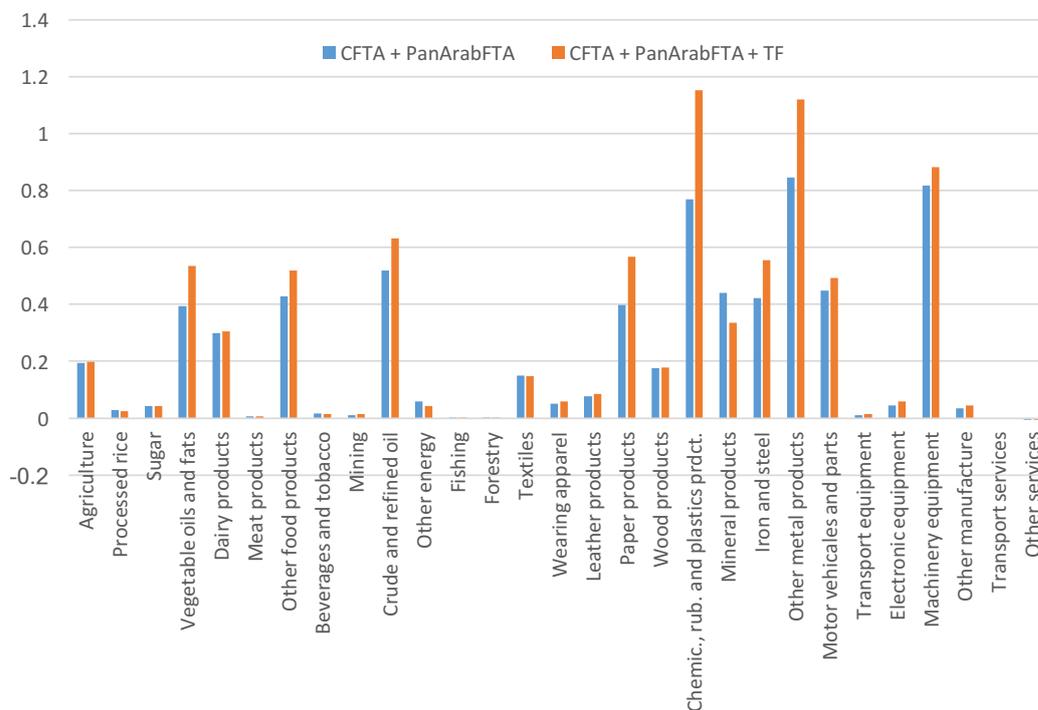
Le détournement des échanges pour le commerce intra-africain est très limité (du fait que certains pays d'Afrique du Nord ont tendance à exporter plus vers le reste des pays de la Ligue au détriment des exportations vers les partenaires africains – d'Afrique du Nord comme du reste de l'Afrique) : les échanges intra-africains augmenteraient respectivement de 69,5 milliards de dollars avec l'ALEC, et de 68,9 milliards de dollars avec l'ALEC et l'ALEPA. Les exportations de pays tiers vers la Ligue des États arabes (Afrique du Nord et autres pays de la Ligue) diminueraient plus encore (mais au cas où seul l'ALEC était mis en place), mais l'effet de détournement des échanges sur les pays tiers resterait relativement limité.

b. Variations des exportations nord-africaines vers les autres pays de la Ligue des États arabes par grand secteur

Pour ce qui est des échanges entre pays de la Ligue des États arabes, un ALEPA entraînerait également l'augmentation la plus importante pour les produits industriels. Mais il faut noter que si l'ALEC stimule plus les échanges de produits alimentaires que les produits miniers et énergétiques ou les produits agricoles, un ALEPA stimulerait les échanges de produits miniers et énergétiques entre pays de la Ligue beaucoup plus que les échanges de produits alimentaires et agricoles.

La cause en serait la forte augmentation des exportations de produits miniers et énergétiques depuis l'Afrique du Nord vers le reste des pays de la Ligue à la suite d'un ALEPA, une augmentation substantielle des exportations du reste de la Ligue vers les pays nord-africains, et une augmentation notable des échanges de produits miniers et énergétiques entre pays de la Ligue (Afrique du Nord exclue).

Figure 4: Variations des échanges intra-nord-africains par secteur à la suite des réformes entraînées par l’ALEC et l’ALEPA, avec et sans réformes de facilitation du commerce, en milliards de dollars, 2020



Source : Calculs de l’auteur basés sur le modèle MIRAGE.

Si l’on passe aux échanges entre le reste des pays de la Ligue, là aussi, ce sont les produits industriels qui sont le plus stimulés, et les avantages d’un ALEPA sont manifestes. Mais les avantages pour les produits miniers et énergétiques dans l’expansion des échanges internes à la Ligue (comme on l’avait observé plus haut) sont évidents eux aussi, et il est intéressant de noter que les mesures de facilitation du commerce ont une énorme importance pour les échanges de produits industriels entre pays de la Ligue (secteur où la progression est la plus forte en termes relatifs s’il y a des mesures de facilitation du commerce, comparée à la situation où il n’y en a pas). Ce résultat confirme plus clairement encore le résultat obtenu précédemment pour les effets de l’ALEC avec des mesures de facilitation du commerce.

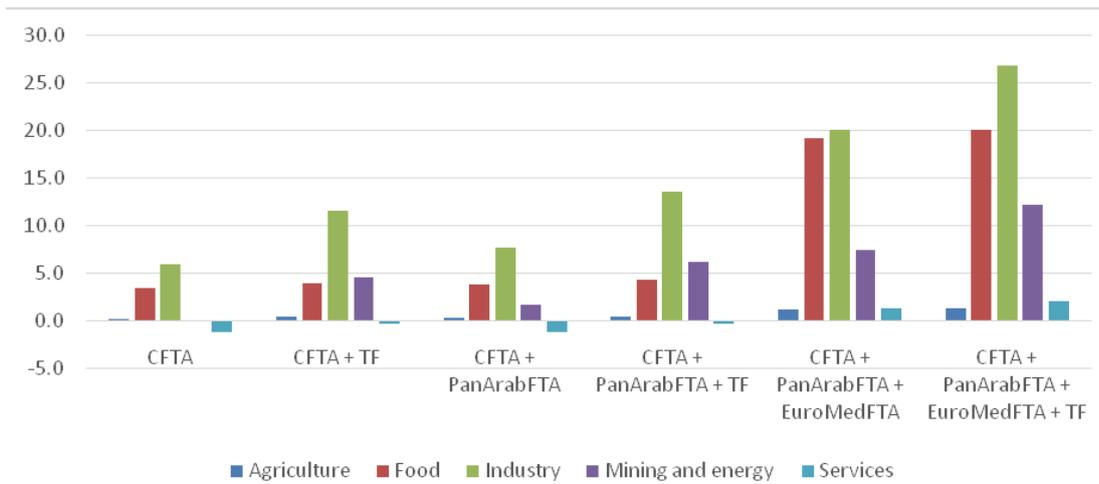
3. Zone de libre-échange du PEM ajoutée à l’ALEC et à une zone de libre-échange panarabe

Lorsqu’on ajoute à l’ALEC et à une zone de libre-échange panarabe (ZLEPA) une zone de

libre-échange du PEM, on constate une création d’échanges substantielle. Plus précisément, les exportations pour l’Union européenne et tous les autres pays de l’alliance méditerranéenne augmenteraient en général de façon considérable. Les exportations de l’Union européenne passeraient d’une contraction de 8 milliards de dollars environ avec ALEC et ZLEPA à une augmentation de 36 milliards de dollars si une zone de libre-échange du PEM était également mise en place.

Les avantages tirés des exportations quadrupleraient presque pour l’Afrique du Nord dans son ensemble (en termes absolus, les augmentations les plus marquées étant celles du Maroc et de la Tunisie), comparés à la situation où l’ALEC et une ZLEPA seraient en place. Plus la zone de libre-échange est vaste, plus les progrès des exportations seraient marqués pour l’Afrique du Nord, et des mesures de facilitation du commerce accroîtraient encore les avantages, les progrès restant le plus forts en termes absolus pour les produits industriels. Toutefois, dans le cas de la Ligue des États arabes (comme on l’a

Figure 5: Variations des exportations totales depuis l'Afrique du Nord par grand secteur, à la suite de chacune des réformes commerciales envisagées, en milliards de dollars, 2020



Source : Calculs de l'auteur basés sur le modèle MIRAGE.

déjà vu), phénomène qui serait encore beaucoup plus prononcé avec une ZLE du PEM, la part des exportations industrielles serait considérablement réduite, à cause d'une augmentation notable des exportations de produits alimentaires et de produits énergétiques et miniers d'Afrique du Nord (voir figure 5).

Le reste des pays qui font partie du PEM connaîtraient des progrès supplémentaires relativement plus limités de leurs exportations (en particulier les pays du reste de la Ligue des États arabes) par rapport aux avantages déjà tirés de l'ALEC et d'une ZLEPA.

Tableau 5: Variations des exportations totales par pays/région, à la suite de chacune des réformes commerciales envisagées, en milliards de dollars, 2020

	ALEC	ALEC + FC	ALEC + ALEPA	ALEC + ALEPA + FC	ALEC + ALEPA + ALE du PEM	ALEC + ALEPA + ALE du PEM + FC
	En milliards de \$ ÉU	En milliards de \$ ÉU				
Chine	-2	257,1	-2,7	256,3	-4,8	254
Union européenne	-6,2	158,3	-8,1	156,2	36	202,6
États-Unis	-1,1	120,7	-1,4	120,3	-3,3	118,4
Afrique du Nord	8,9	20,4	12,7	24,5	49,2	62,2
Algérie et Libye	1,8	5,9	2,4	6,6	7,2	11,7
Égypte	2,7	6,2	4,9	8,7	12,7	16,7
Maroc	2,1	3,8	2,8	4,5	15,5	17,7
Tunisie	2,3	4,4	2,6	4,8	13,8	16,3
Reste de la Ligue des États arabes	-0,5	35,9	11,2	48,5	12,3	49,5
Reste de l'Afrique	42,4	80,8	42,6	81,1	42,3	80,7
Afrique centrale	3,5	7,5	3,5	7,5	3,4	7,4
Afrique de l'Ouest	21,3	29,1	21,3	29,1	21,3	29,2
Afrique de l'Est	9,1	19,2	9,4	19,6	9,3	19,5
Afrique australe	8,6	25	8,5	24,9	8,2	24,7
PIE	-2,1	196	-3	195,1	-2,7	195,5
Reste du monde	-2	391,8	-3,6	390,1	-5,8	387,7

Source : Calculs de l'auteur basés sur le modèle MIRAGE.

L'effet de taille aurait pour conséquence que les pays autres que ceux du PEM verraient s'aggraver le recul de leurs exportations comparé aux effets de l'ALEC avec une ZLEPA, du fait de l'augmentation des échanges et d'une concurrence accrue dans la zone du PEM.

Comme on l'a observé dans les autres scénarios, la facilitation du commerce aurait des effets très positifs sur les échanges de tous les pays, accroissant les progrès pour les pays du PEM et faisant plus que compenser l'éventuel détournement des échanges pour les autres (voir tableau 5).

Pour les pays d'Afrique du Nord, on constate que chacune des ZLE stimulerait (en termes relatifs) de grands secteurs différents. Une ventilation par destination peut faire mieux comprendre ces aspects (voir tableau 6).

Table 6: Variations des exportations d'Afrique du Nord vers les destinations principales, à la suite de chacune des réformes commerciales envisagées, en pourcentage, 2020

	ALEC	CFTA +TF	CFTA + Pan-Arab FTA	CFTA + Pan-Arab FTA + TF	CFTA + Pan-Arab FTA + Euromed FTA	CFTA + Pan-Arab FTA + Euromed FTA + TF
Exportations d'Afrique du Nord vers l'UE						
Agriculture	-0.1	0.1	-0.1	0.1	0.6	0.8
Food	-0.1	0.0	-0.1	0.0	14.6	15.1
Industry	-1.5	1.3	-1.3	1.6	8.2	11.9
Mining & energy	-0.6	2.9	-1.2	2.3	3.1	6.8
Service	-0.4	0.0	-0.4	0.0	0.6	1.0
Total	-2.8	4.3	-3.2	4.0	27.1	35.6
Exportations d'Afrique du Nord vers les partenaires d'Afrique du Nord						
Agriculture	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1
Food	1.2	1.5	1.2	1.4	0.9	1.1
Industry	4.9	5.9	4.7	5.7	2.7	3.4
Mining & energy	0.8	0.9	0.6	0.7	0.2	0.3
Service	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	7.1	8.35	6.7	8.0	3.9	4.9
Exportations d'Afrique du Nord vers le reste de l'Afrique						
Agriculture	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Food	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Industry	3.2	3.7	3.2	3.7	4.3	4.9
Mining & energy	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Service	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	6.5	7.1	6.5	7.2	8.4	9.1
Exportations d'Afrique du Nord vers le reste de la Ligue des États arabes						
Agriculture	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Food	-0.1	0.0	0.3	0.3	0.4	0.5
Industry	-0.1	0.5	1.6	2.3	2.3	3.2
Mining & energy	-0.1	0.0	3.3	3.3	3.2	3.2
Service	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	-0.3	0.4	5.2	5.9	6.1	6.9

Source : Calculs de l'auteur basés sur le modèle MIRAGE.

Si les produits industriels représentent les parts les plus importantes des progrès des exportations nord-africaines vers l'Afrique (Afrique du Nord et reste de l'Afrique), ce sont les produits miniers et énergétiques qui dominent les progrès des exportations nord-africaines vers le reste de la Ligue des États arabes, et l'alimentation qui domine les exportations nord-africaines vers l'Union européenne.

B. Variations des recettes douanières et du revenu réel

Les réformes de libéralisation des tarifs douaniers entraînent une chute relativement importante des recettes douanières, spécialement pour les pays nord-africains (tableau 7). Mais cet effet n'est pas le même pour tous les pays. Si l'Algérie et la Libye sont le plus touchées par ces pertes dans le cas de

l'ALEC et d'une ZLEPA, c'est pour le Maroc et la Tunisie que les pertes de recettes douanières sont le plus graves dans le cas du PEM. Pour la région tout entière, les effets sont plus de 10 fois plus importants si la ZLE du PEM est mise en place que si seul l'ALEC est institué (-58,8 % contre -5,6 %) ; une ZLE panarabe ne ferait que doubler l'impact fiscal comparé aux seules réformes liées à l'ALEC, avec un impact important pour le Maroc. Ces résultats correspondent à ce qui est attendu et à la réalité sur le terrain ; plus la réforme suivant l'ALEC est profonde, plus l'effort de libéralisation est poussé, et plus les pertes de recette douanières s'accroissent.

Tableau 7: Variations des recettes douanières par pays/région, à la suite de chacune des réformes du commerce envisagées, en pourcentage, 2020

	ALEC	ALEC + FC	ALEC + ALEPA	ALEC + ALEPA + FC	ALEC + ALEPA + ALE du PEM	ALEC + ALEPA + ALE du PEM + FC
Union européenne	-0,1	4,8	-0,1	4,7	-1,3	3,4
Afrique du Nord	-5,6	-3,8	-10,3	-8,9	-58,8	-58,2
Algérie et Libye	-11,5	-10,6	-15,5	-15	-44,6	-44,2
Égypte	-1,8	1,2	-6,5	-4,2	-56,7	-55,1
Maroc	-2,6	-1,5	-9,2	-8,2	-71,9	-72
Tunisie	-1,3	2,5	-5,1	-1,6	-74,7	-74
Reste de la Ligue des États arabes	-0,1	1,4	-7,5	-6,4	-13,7	-12,6
Reste de l'Afrique	-25,3	-21,7	-25,6	-22	-26,4	-22,7
Afrique centrale	-31,5	-30	-31,5	-30	-32	-30,6
Afrique de l'Ouest	-33,4	-30,6	-33,4	-30,6	-34,5	-31,7
Afrique de l'Est	-29,4	-26,2	-30,5	-27,3	-30,8	-27,7
Afrique australe	7,2	15,4	7,1	15,3	6,4	14,5

Source : Calculs de l'auteur basés sur le modèle MIRAGE.

Toutefois, l'adoption de mesures de facilitation du commerce réduirait les effets défavorables relatifs subis par les recettes douanières dans tous les scénarios. Il n'y a rien de surprenant, car les mesures de facilitation du commerce envisagées dans la modélisation ont en partie pour objet d'améliorer les formalités transfrontières (formalités douanières comprises) et à rendre ainsi la perception des recettes douanières plus efficiente. À mesure que les pays d'Afrique du Nord mettront en place comme on le prévoit des réformes de libéralisation dans le contexte de l'ALEC, de la ZLEPA et du PEM, parallèlement à l'adoption de mesures destinées à faciliter les échanges transfrontières avec tous les partenaires conformément à l'Accord de Bali de l'OMC, la perception des recettes ira s'améliorant, en particulier vis-à-vis des partenaires qui demeureront à l'extérieur des arrangements commerciaux régionaux auxquels l'Afrique du Nord n'accordera pas (pas immédiatement) un accès préférentiel aux marchés³.

Ces effets défavorables n'ont pas de retombées considérables sur les revenus réels, car ces retombées ne sont que légèrement positives ou légèrement négatives en fonction des réformes commerciales. Toutefois, l'adoption de mesures de facilitation du commerce, a des effets positifs sur le revenu réel de tous les pays, compensant même les éventuels effets défavorables des réformes de libéralisation (tableau 8), grâce notamment aux grands progrès des échanges entraînant une amélioration des termes de l'échange, la réaffectation de ressources aux facteurs de production les plus efficaces et à la perception améliorée des recettes douanières.

³ Dans le cas des réformes douanières au Népal et au Pakistan, malgré une réduction spectaculaire des tarifs, les recettes douanières annuelles ont connu une augmentation notable après les réformes (www.wbginvestmentclimate.org). L'Angola, le Bangladesh, le Ghana, le Mozambique, l'Ouganda, le Pérou, la République bolivarienne de Bolivie et la Jamaïque ont connu le même effet notable (Milner, Morrissey et Zgovu, 2008).

Tableau 8: Variations des revenus réels par pays/région, à la suite de chacune des réformes du commerce envisagées, en pourcentage, 2020

	ALEC		ALEC + FC		ALEC + ALEPA		ALEC + ALEPA + FC		ALEC + ALEPA + ALE du PEM		ALEC + ALEPA + ALE du PEM + FC	
	En %	En milliards de \$ EU	En %	En milliards de \$ EU	En %	En milliards de \$ EU	En %	En milliards de \$ EU	En %	En milliards de \$ EU	En %	En milliards de \$ EU
Chine	0	-0,1	0,9	5,5	0	-0,1	0,9	5,4	0	-0,2	0,9	5,4
Union européenne	0	-0,2	0,9	16,8	0	-0,2	0,9	16,8	0	0,9	1	17,9
États-Unis	0	0	0,3	5,3	0	0	0,3	5,3	0	0	0,3	5,4
Afrique du Nord	0,2	0,1	1,1	0,7	0,2	0,1	1,1	0,7	0,5	0,3	1,4	0,9
Algérie et Libye	-0,1	0	0,5	0,1	-0,2	0	0,5	0,1	-0,3	-0,1	0,3	0,1
Égypte	0,3	0,1	1,2	0,3	0,4	0,1	1,3	0,3	1,1	0,3	2	0,5
Maroc	0,3	0	1,3	0,1	0	0	1,1	0,1	-0,8	-0,1	0,3	0
Tunisie	1	0,1	3	0,2	0,9	0	2,8	0,2	2,7	0,2	4,7	0,3
Reste de la Ligue des États arabes	0	0	0,8	0,7	0,1	0,1	1	0,9	0	0	0,8	0,8
Reste de l'Afrique	0,5	0,6	2,1	2,5	0,5	0,6	2,1	2,5	0,4	0,5	2,1	2,5
Afrique centrale	0	0	0,8	0,1	0,1	0	0,8	0,1	0	0	0,7	0,1
Afrique de l'Ouest	0,6	0,2	2,3	0,9	0,6	0,2	2,3	0,9	0,6	0,2	2,2	0,9
Afrique de l'Est	-0,1	0	2	0,5	-0,1	0	2	0,5	-0,1	0	1,9	0,5
Afrique australe	0,9	0,4	2,5	1	0,9	0,3	2,5	1	0,8	0,3	2,4	1
PIE	0	-0,1	1	7,5	0	-0,1	1	7,5	0	-0,2	1	7,4
Reste du monde	0	0	0,8	11,4	0	-0,1	0,8	11,4	0	-0,1	0,8	11,3

Source : Calculs de l'auteur basés sur le modèle MIRAGE.

En outre, il faut souligner que tous les éventuels effets défavorables, relativement limités, qui pourraient toucher les revenus réels dans les pays d'Afrique du Nord pourraient être effacés par d'autres réformes fiscales rendues possibles par un accroissement du volume des échanges et de l'activité économique faisant suite aux différentes politiques d'intégration.

C. Importance des politiques de facilitation du commerce

Conscients des enjeux, les pays d'Afrique du Nord se sont engagés, à divers degrés et à divers rythmes, à mettre en œuvre des politiques et des programmes de facilitation du commerce, tout particulièrement depuis le milieu des années 1990. Plusieurs grands progrès ont été lancés, spécialement au Maroc et en Tunisie, comme la réforme des formalités douanières, les réformes portuaires et la dématérialisation des formalités pour le commerce extérieur. En Algérie, des investissements notables ont été consacrés depuis une vingtaine d'années à la construction de routes, de ports et d'aéroports, et quelques mesures de facilitation ont été prises en Mauritanie et en Libye pour le passage des biens aux frontières.

Des progrès ont été enregistrés çà et là. Il est indiqué dans le rapport annuel du projet *Doing Business* de la Banque mondiale qu'entre 2006 et 2014 le délai nécessaire pour une transaction transfrontières

en Tunisie a baissé de 25 jours à 13 jours pour les exportations, et de 33 jours à 17 jours pour les importations. Au Maroc, le délai est passé de 31 jours à 11 jours pour les exportations, et de 33 jours à 16 jours pour les importations.

Mais ces progrès n'ont pas suffi à inverser notablement les grandes tendances de la sous-région dans son ensemble. Les échanges intra-nord-africains restent marginaux, et la sous-région reste de manière générale mal notée par les analystes qui utilisent divers instruments internationaux pour mesurer l'efficacité, tels que le rapport *Doing Business* et l'Indice de performance logistique (Banque mondiale), ou la Société financière internationale (Forum économique mondial). La Banque africaine de développement, dans son rapport « Libérer le potentiel de l'Afrique du nord grâce à l'intégration régionale », signale que les formalités d'exportation en Afrique du Nord prennent en moyenne 23 jours et 7 formulaires administratifs, contre 10,5 jours et 4 formulaires dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il est souligné aussi dans ce rapport que certaines performances logistiques d'Afrique du Nord sont en majeure partie déterminées par les pratiques et les services d'appui correspondant aux échanges avec l'Union européenne, qui ne répondent pas nécessairement aux besoins spécifiques de l'intégration des transports routiers, du transit et des contrôles frontaliers à l'intérieur de la région.

Bien que tous les pays d'Afrique du Nord soient partenaires de plusieurs accords ou projets de libre-échange, ou d'unions douanières, la coopération entre États reste généralement limitée pour ce qui est de l'harmonisation des cadres et formalités douanières, et de la documentation exigée pour les activités d'importation et d'exportation. Ce phénomène se constate aisément dans le temps, le coût et le nombre de documents indispensables pour le commerce transfrontières, comme il a été expliqué plus haut. De plus, il semble que la multiplicité des accords douaniers en place puisse être source de confusion et de normes contradictoires, ce qui risque de freiner la dynamique des échanges intra-nord-africains.

Les accords existants se réfèrent en fait à des règles d'origine ou à des listes d'exceptions différentes. Autrement dit, les mêmes articles venant du même pays, par exemple le Maroc, expédiés en Tunisie ou en Algérie, peuvent être frappés de droits différents, en fonction du système en place. Ce genre d'environnement peut être source de conflits et risque de dissuader les négociants de lancer une transaction commerciale, sachant que les autorités douanières peuvent, des deux côtés de la frontière, choisir de manière discrétionnaire ou discriminatoire les arrangements à appliquer, sans qu'il y ait nécessairement de possibilité de contester la décision. Dans leurs relations commerciales avec l'Union européenne, les pays nord-africains n'ont pas ce problème, ce qui creuse l'écart entre les volumes échangés verticalement et horizontalement.

Ainsi, la performance relative signalée à propos des cadres réglementaires de facilitation du commerce des pays nord-africains est principalement conditionnée par les accords bilatéraux signés avec l'Union européenne et/ou les États-Unis. Ces accords Nord-Sud ont encouragé les quatre principaux exportateurs nord-africains à introduire des réformes douanières qui ont rendu les coûts des transactions commerciales de ces pays avec l'Europe plus bas qu'avec leurs voisins immédiats. Toutefois, lorsqu'il aura été pleinement appliqué, l'Accord de Bali sur la facilitation du commerce devrait élargir les possibilités de promotion de l'intégration commerciale régionale, et compléter les accords sous-régionaux et bilatéraux existants.

IV. Conclusions et recommandations

Lors de différentes phases de leur développement économique, les pays d'Afrique du Nord ont mis en place des politiques volontaires de transformation structurelle, sans succès notable, surtout si on compare leur évolution avec celles des pays en développement d'Asie de l'Est. La dernière décennie a été pour les pays d'Afrique du Nord une période de stagnation de la part du PIB représentée par les industries manufacturières, et même dans une certaine mesure de désindustrialisation pendant la deuxième moitié de la décennie. Bien qu'ils aient la VAM par habitant – 276 dollars – la plus élevée des régions africaines, la VAM ne représente que le dixième du PIB de la région nord-africaine (alors qu'elle en représente le cinquième dans les pays en développement pris ensemble), et la croissance de son secteur manufacturier reste à la traîne par rapport à celle de son économie globale (avec durant la période 2008-2013 une croissance respectivement de 2,64 % et de 2,09 % du PIB et de la VAM).

La région nord-africaine n'a pas réussi durant la dernière décennie à élargir notablement sa base industrielle. Elle n'a pas exploité le potentiel offert par le secteur manufacturier pour soutenir la croissance économique de la région et parvenir à une véritable transformation structurelle. Il n'est pas inutile de rappeler que deux schémas distincts de développement industriel coexistent dans la région : d'un côté l'Algérie et de la Libye, riches de ressources naturelles, ont une base industrielle médiocre, ce qui appelle d'urgence la diversification de leur économie ; de l'autre, la base manufacturière relativement plus large de la Tunisie, de l'Égypte et du Maroc ont connu la stagnation ou la contraction ces dernières années, en partie par suite des changements politiques et sociaux survenus dans la région, et, parmi d'autres raisons, à cause de leur forte dépendance à l'égard d'un nombre limité de marchés lourdement touchés par la récente crise internationale.

Les politiques commerciales peuvent être un levier puissant, notamment pour développer les activités de transformation afin d'accroître

la valeur ajoutée. Les accords commerciaux régionaux sont un outil crucial pour développer la participation des pays nord-africains aux échanges mondiaux. Les bonnes perspectives de croissance du continent africain, liées à l'urbanisation rapide et à la montée des classes moyennes, peuvent faire que l'ALEC offre une belle occasion aux pays d'Afrique du Nord de développer leurs exportations de produits manufacturés. Vu leurs relations commerciales traditionnelles avec l'Europe, et, dans une moindre mesure, avec les autres pays arabes, cette hypothèse a également été évaluée dans le contexte de la ZLEPA avec les pays de la Ligue des États arabes, et dans le contexte d'une ZLE du PEM avec l'Union européenne.

Dans cette étude ont été évalués empiriquement trois ensembles de scénarios au moyen d'un modèle d'équilibre général calculable : mise en place d'une zone de libre-échange continentale, avec et sans réformes de facilitation du commerce ; application efficace d'un ALEPA dans le contexte de l'ALEC, avec et sans adoption de mesures de facilitation du commerce ; et ZLE du PEM entièrement fonctionnelle, avec une ZLEPA et la ZLEC en place, avec et sans mesures destinées à faciliter les échanges transfrontières.

On constate qu'en termes absolus, la mise en place de la ZLEC stimulerait les échanges intra-africains, surtout pour les produits industriels (sur les 69,5 milliards de dollars d'augmentation des échanges intra-africains, il pourrait y avoir jusqu'à 42,7 milliards de dollars d'accroissement correspondant uniquement aux produits industriels), ce qui ouvrirait des perspectives favorables pour l'industrialisation de l'Afrique. La part des échanges intra-africains correspondant aux produits industriels se développerait plus encore si outre la ZLEC on améliorerait les mesures de facilitation du commerce. On constate en effet que si des mesures de facilitation du commerce sont adoptées dans le contexte de la réforme entraînée par l'ALEC, les échanges intra-africains de produits industriels augmenteraient de 14 milliards de dollars supplémentaires. Si on circonscrit l'analyse aux effets sur les échanges

intra-nord-africains, les effets positifs de l'ALEC et des réformes de facilitation du commerce sur l'industrialisation seraient encore plus marqués.

Une ZLE panarabe parallèlement à l'ALEC entraînerait une augmentation supplémentaire des échanges de produits industriels pour les pays d'Afrique du Nord, et aussi pour les autres pays de la Ligue des États arabes. Mais il est bon de noter que la part du développement des échanges correspondant aux produits industriels pour les pays d'Afrique du Nord serait notablement réduite par rapport à la situation avec l'ALEC seulement, du fait de la forte augmentation des échanges de produits miniers et énergétiques, mais aussi alimentaires, entre pays de la Ligue des États arabes (et particulièrement des exportations et importations des pays nord-africains à destination et en provenance des partenaires de la Ligue). Dans ce cas aussi, les mesures de facilitation du commerce ont une énorme importance pour les échanges nord-africains de produits industriels, car c'est dans ce secteur qu'on trouve les progrès les plus marqués avec l'adoption de mesures de facilitation du commerce, en termes relatifs et comparés à ceux d'une situation sans mesures de facilitation.

Quand on ajoute à l'ALEC et à une ZLEPA une ZLE du PEM, l'expansion des échanges est considérable. Plus précisément, les exportations pour l'Union européenne et tous les autres pays de l'alliance méditerranéenne, et particulièrement les pays d'Afrique du Nord, verraient généralement une très forte augmentation, surtout si les coûts des échanges transfrontières sont réduits. Toutefois, comme on l'avait observé avec la ZLE panarabe - et cela bien qu'en termes absolus, les exportations nord-africaines de produits industriels augmentent quand même le plus, et encore plus si la ZLE du PEM s'ajoute à l'ALEC et à la ZLEPA - la proportion représentée par les produits industriels dans les progrès des exportations nord-africaines reculerait du fait de la forte expansion des exportations alimentaires depuis l'Afrique du Nord vers l'Union européenne à la suite de la mise en place de la ZLE du PEM.

Autrement dit, il semble que ce seraient de grands secteurs différents des exportations des pays nord-africains que stimulerait le plus, en termes

relatifs, chacune des configurations de ZLE. Les produits industriels se tailleraient la part du lion dans les progrès des exportations nord-africaines vers l'Afrique (Afrique du Nord comme reste de l'Afrique), mais les produits miniers et énergétiques domineraient les gains d'exportations vers le reste de la Ligue des États arabes, et les produits alimentaires bénéficieraient le plus des progrès des exportations nord-africaines vers l'Union européenne. L'explication en est pour une large part dans les grandes différences entre les structures actuelles des échanges entre l'Afrique du Nord et ses partenaires d'Afrique, de la Ligue et de l'Union européenne.

De ce fait, la mise en place de la ZLEC, accompagnée de mesures de facilitation du commerce, semble cruciale pour soutenir l'industrialisation des économies nord-africaines. En fait, si la ZLE panarabe et la ZLE du PEM devaient être créées sans que la ZLEC soit en place, les effets favorables à l'industrialisation seraient beaucoup plus marginaux pour les économies d'Afrique du Nord.

Bien évidemment, les réformes d'intégration régionale qui offrent des opportunités manifestes de marchés aux pays nord-africains comportent des coûts, étant cause de pertes de recettes douanières, qui peuvent entraîner sur le revenu réel des effets mitigés (certains pays étant plus touchés que d'autres). Mais des politiques complémentaires telles que l'adoption de mesures de facilitation du commerce sont d'importance critique pour garantir une meilleure répartition des résultats, spécifiquement une amélioration des revenus réels pour tous les pays d'Afrique du Nord, et plus généralement d'Afrique. Ces mesures sont par ailleurs fort utiles, stimulant plus encore les échanges intra-régionaux et l'industrialisation tirée par les exportations. Ces résultats ne seraient naturellement possibles : qu'avec des ajustements destinés à pallier la contraction des recettes douanières au niveau des pays (y compris une action destinée à limiter les sorties financières illicites liées à la mauvaise valorisation des échanges ; voir Mevel *et al.*, 2016) ; que si les exemptions des mesures de libéralisation des échanges (pour les produits dits « sensibles », par ex.) sont interdites ou strictement limitées ; que si les réformes sont

menées à bonne fin et efficaces ; qu'avec enfin une meilleure coordination entre politiques commerciales et politiques industrielles.

De plus, l'effet maximal des réformes de facilitation du commerce sera obtenu si l'on engage un grand effort visant l'infrastructure des échanges, ce qui met en vedette l'importance cruciale des ressources financières qui y seront consacrées. Il sera particulièrement important de généraliser la mise en place de fonds communs et de banques régionales de développement afin de financer les projets d'équipement indispensables et d'autres projets destinés à faciliter les échanges transfrontières, car ils ont souvent des retombées favorables pour un grand nombre de pays et facilitent le développement de chaînes de valeur régionales. Dans ce contexte, l'aide aux projets commerciaux en particulier devrait être axée plus vers la stimulation des échanges intra-régionaux.

Annexe 1: Modèle utilisé et description des réformes commerciales

A. Principales hypothèses du modèle, données nécessaires et décomposition géographique et sectorielle

L'analyse présentée ici est basée sur le modèle multinational MIRAGE, qui est particulièrement bien conçu pour l'analyse des politiques commerciales. La version dynamique du modèle est utilisée avec les conditions de fermeture macroéconomique usuelles. La dynamique est récursive, supposant une succession d'équilibres qui se résolvent successivement d'une année sur l'autre. Voir le chapitre IV pour une description plus détaillée du modèle et des principales hypothèses⁴. Le modèle utilise les données macroéconomiques et les données sur les échanges bilatéraux de la base de données version 8.1⁵ du Global Trade Analysis Project (GTAP), et la base de données de Market Access Map at Harmonized System 6-digit (MACMap-HS6) [carte interactive de l'accès aux marchés, au niveau des catégories à 6 chiffres du Système harmonisé] version 2⁶ pour les informations sur les protections bilatérales. Cette dernière base de données est actualisée pour rendre compte des évolutions cruciales jusqu'à présent (par ex. celles qui traduisent l'Initiative Tout sauf les armes, l'African Growth and Opportunity Act [Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique], et l'élargissement à 28 membres de l'Union européenne).

Compte tenu des limites du solveur comme des restrictions de la base de données GTAP pour les détails géographiques et sectoriels, les simulations ont été effectuées avec 14 pays ou régions et 29 secteurs.

Cette étude étant centrée sur l'Afrique du Nord, tous les pays disponibles dans la base de données GTAP version 8.1 ont été préservés⁷. Les autres pays africains sont regroupés dans les quatre autres régions d'Afrique. Les principaux partenaires commerciaux (Union européenne, États-Unis et Chine) sont également conservés, puisqu'ils sont disponibles dans la base de données, tous les autres pays et régions étant répartis en deux groupes : Pays industrialisés émergents (PIE) et reste du monde (voir annexe 2).

Pour ce qui est de l'agrégation des secteurs, on a donné la vedette aux secteurs industriels manufacturiers, qui sont essentiels pour la transformation structurelle des pays d'Afrique du Nord. Autrement dit, on a conservé le plus de détails possible pour ces secteurs. Au total, ce sont 29 secteurs qui ont été pris en compte ; ils sont répartis entre Agriculture (1), Alimentation (7), Industries manufacturières (16), Produits miniers et énergétiques (3) et Secteurs des services (2) (voir annexe 3).

Suite à la décision de créer éventuellement une zone de libre-échange continentale d'ici la fin de 2017, tous les scénarios présentés dans notre étude seront pleinement réalisés d'ici 2017. En outre, les réformes sont présumées effectives d'ici 2017, mais les résultats sont donnés pour 2020 pour laisser à toutes les variables du modèle le temps de s'être suffisamment ajustées aux chocs. Sauf indication contraire, ces résultats annuels sont donnés par comparaison entre les scénarios et les valeurs de référence (ou valeurs de départ, sans réformes commerciales), soit en pourcentage, soit en variations absolues.

⁴ Voir Decreux et Valin (2007) pour une description complète des caractéristiques du modèle.

⁵ Voir Narayanan et al. (2012).

⁶ Voir Boumellassa et al. (2009).

⁷ Il est à noter que l'Algérie et la Libye sont regroupées dans la base de données GTAP sous la région « Reste de l'Afrique du Nord » et que la simulation ne permet donc pas d'obtenir des résultats séparés pour chacun des deux pays. De même, le Soudan fait partie de la région « Reste de l'Afrique de l'Est » dans la base de données GTAP.

B. Réformes commerciales

L'intégration régionale en Afrique a d'abord fait l'objet d'une feuille de route claire grâce au Traité d'Abuja, entré en vigueur en 1994. Conformément au Traité, les Chefs d'État et de gouvernement africains ont convenu en janvier 2012 – en approuvant le Plan d'action de l'Union africaine pour l'intensification du commerce intra-africain et la création d'une zone de libre-échange continentale – de préparer l'ALEC, 2017 étant retenu comme date indicative. C'est pourquoi dans un premier scénario, on prend pour hypothèse que tous les obstacles tarifaires concernant les biens auraient été éliminés sur le continent africain avant la fin de 2017. Une autre réforme possible serait d'envisager une réduction des coûts du commerce transfrontière s'ajoutant à la libéralisation des échanges entraînée par l'ALEC, en présumant que tous les pays mettent en œuvre la partie visant la facilitation du commerce de l'accord de l'OMC obtenu en décembre 2013, dit « paquet de Bali ». Ces coûts du commerce s'obtiennent en croisant l'information sur le nombre moyen de jours nécessaires pour les processus d'exportation et d'importation (Banque mondiale, 2013) et les coûts moyens pondérés du temps des exportations et des importations obtenus au niveau des secteurs du GTAP, et par pays et régions exportateurs et importateurs (Minor et Hummels, 2011). On a appliqué ensuite une réduction de 25 % de ces coûts du commerce (ou « coûts iceberg ») – qui sont par exemple les coûts des formalités douanières, les coûts portuaires et ceux des transports terrestres liés aux importations et aux exportations – dont il est présumé qu'ils bénéficieront d'une meilleure efficacité dans le monde entier d'ici la fin de 2017, comparés à ceux de l'année de référence. L'hypothèse est que les réformes devraient entraîner une meilleure productivité (Portugal-Perez et Wilson, 2010), et améliorer en particulier la compétitivité des produits industriels manufacturés. Les mesures de facilitation du commerce peuvent donner un coup de fouet à la productivité. Karingi et Spencer (2011) confirment ces résultats en étudiant les politiques de facilitation du commerce d'un échantillon de 18 pays africains, et indiquent que la facilitation du commerce peut aussi influencer sur la production, catalysant la transition vers des

exportations plus évoluées et une croissance plus forte à l'avenir.

Un deuxième ensemble de scénarios est basé sur le premier, avec une zone de libre-échange supplémentaire dans le cadre de l'ALEPA. La mise en place de l'Accord de libre-échange panarabe a déjà commencé dans la majorité des pays arabes. Mais dans nombre de cas, la couverture de produits est faible, et les listes de produits sensibles exclus sont longues. Dans ce scénario, nous prenons pour hypothèse une zone de libre-échange complet sans exclusion avant la fin de 2017. De même que pour le premier scénario, nous évaluons une autre réforme possible qui inclut une réduction de 25 % des coûts du commerce transfrontières d'ici la fin de 2017.

Un troisième ensemble de scénarios est basé sur le deuxième, avec en plus une zone de libre-échange approfondie entre les pays d'Afrique du Nord et les pays de l'Union européenne. Ce scénario consiste à élargir à tous les secteurs sans aucune exclusion, d'ici la fin de 2017, l'accord bilatéral actuel du Partenariat euro-méditerranéen, actuellement centré sur les produits manufacturés. De même que pour les scénarios précédents, on envisage une réforme supplémentaire, comportant une réduction de 25 % des coûts du commerce transfrontières d'ici la fin de 2017.

Annexe 2: Décomposition géographique retenue pour la modélisation

#	Country/ Region	Main Region
1	Egypt	North Africa
2	Morocco	North Africa
3	Tunisia	North Africa
4	Rest of North Africa (i.e. Algeria & Libya)	North Africa
5	Central Africa	Rest of Africa
6	West Africa	Rest of Africa
7	East Africa	Rest of Africa
8	Southern Africa	Rest of Africa
9	Rest of Arab League	Rest of Arab League
10	European Union	European Union (28 members)
11	United States	United States
12	China	China
13	Emerging industrialized	Emerging industrialized economies
14	Rest of the World	Rest of the World

Annexe 3: Décomposition sectorielle retenue pour la modélisation

#	Sector	Main Sector
1	Agriculture	Agriculture
2	Dairy products	Processed food
3	Meat products	Processed food
4	Vegetable oils and fats	Processed food
5	Processed rice	Processed food
6	Sugar	Processed food
7	Other food products	Processed food
8	Beverages and tobacco	Processed food
9	Other energy	Industry
10	Crude and refined oil	Industry
11	Mining	Industry
12	Fishing	Industry
13	Forestry	Industry
14	Textiles	Industry
15	Wearing apparel	Industry
16	Leather products	Industry
17	Wood products	Industry
18	Paper products	Industry
19	Chemicals, rubber and plastic products	Industry
20	Mineral products	Industry
21	Iron and steel	Industry
22	Other metal products	Industry
23	Motor vehicles and parts	Industry
24	Transport equipment	Industry
25	Electrical equipment	Industry
26	Machinery equipment	Industry
27	Other manufacturer	Industry
28	Other services	services
29	Transport service	services

Annexe 4: Variations des échanges bilatéraux suivant les réformes de l'ALEC (sans mesures de facilitation du commerce), en pourcentage, 2020

	Importateur							
	Chine	Union européenne	États-Unis	Afrique du Nord	Reste de la Ligue des États arabes	Reste de l'Afrique	PIE	Reste du monde
Chine		0,1	0,1	-0,7	0,1	-8,2	0,1	0,1
Union européenne	-0,1		0	-0,9	0	-3,5	0	0
États-Unis	-0,1	0		0,4	0	-1,7	0	0
Afrique du Nord	-1,5	-1,6	-0,7	73,1	-2,6	126,1	-1,3	-2,2
<i>Algérie et Libye</i>	-0,1	0	0,1	33,6	2,6	146,4	0,1	0,1
Égypte	-1,9	-2,7	-2,3	88,2	-2,8	77,2	-3,1	-2,7
<i>Maroc</i>	-3,5	-2,7	-2,5	26,1	-5,2	240,8	-2,4	-2,7
<i>Tunisie</i>	-6,8	-6,2	-6,4	116,1	-6,3	127,4	-5,9	-6,2
Reste de la Ligue des États arabes	0	0	0,2	-0,5	0,1	-4,4	0,1	0
Reste de l'Afrique	-1,2	-3,6	-2,8	114,3	-2,3	72,7	-4	3,9
<i>Afrique centrale</i>	0,5	1,7	0,6	165,9	1,6	62,8	0,9	1
<i>Afrique de l'Ouest</i>	-3,7	-3,2	-3,2	59,1	-3,6	126,3	-3,4	3,3
<i>Afrique de l'Est</i>	1	2,4	1,	38,8	3,5	39,6	1,9	2,2
<i>Afrique australe</i>	-6,1	-8,6	-9,5	284,6	-9,5	58,1	-10,3	-9
PIE	0	0,1	0,1	-1,5	0	-6,6	0,1	0,1
Reste du monde	-0,1	0	0	-0,6	0	-1,3	0	0

Source : Calculs de l'auteur basés sur le modèle MIRAGE.

V. Bibliographie

Banque mondiale (2013), *“Doing Business: Trading Across Borders”*, Rapport 2013.

Bigsten, A. et Söderbom M. (2011), *Industrial Strategies for Economic Recovery and Long-term Growth in Africa*, *African Development Review* 23:2, p. 161 à 171.

Boumellassa, H., D. Laborde, C. Mitaritonna (2009), *“A Picture of Tariff Protection Across theWorld in 2004: MAcMap-HS6, Version 2”*, and IFPRI Discussion Paper No. 00903.

Cohen, S. et J. Zysman (1987), *Manufacturing Matters*, Basic Books, New York.

Decreux, Y., H. Valin (2007), *“MIRAGE, Updated Version of the Model for Trade Policy Analysis: Focus on Agricultural and Dynamics”*, CEPII, Working paper No. 2007-15.

[en français, on peut consulter un article plus ancien de Bchir, Decreux, Guérin et Jean (2002), «MIRAGE, un modèle d'équilibre général calculable pour l'évaluation des politiques commerciales », à l'adresse

https://www.cairn.info/load_pdf.php?download=1&ID_ARTICLE=ECOI_089_0109].

Johnson, C. (dir.), (1984), *The Industrial Policy Debate*, San Francisco Institute for Contemporary Studies.

Lall, S. (2005) *Is African industry competing?*, Working Paper Number 121, Queen Elizabeth House, University of Oxford.

Mevel S., 'Ofa S.V. et Karingi S. (2014) *“Quantifying Illicit Financial Flows from Africa through Trade Mis-Pricing and Assessing their Incidence on African Economies”*. In *Regional Integration and Policy Challenges in Africa*, ed. A. Elhiraika, A. Mukungu, and W. Nyoike, 220-232. London, UK: Palgrave McMillan.

Milner, C., Morrissey, O. et Zgovu, E. (2008), *“Trade Facilitation in Developing Countries”* CREDIT research Paper 08/05.

Minor, Peter et David Hummels (2011), *“Time as a Barrier to Trade: A GTAP Database of ad valorem Trade Time Costs”*, Latest version of the Research Report submitted to GTAP 11th Annual Conference, Helsinki, Finland.

Moll De Alba, J. (2014), *“Industrial development in North African countries –A statistical profile”*, UNIDO Working Paper 03/2014, Vienne.

Narayanan, G., Badri, A. Aguiar et R. McDougall, (dir.). 2012. *Global Trade, Assistance, and Production: The GTAP 8 Data Base*, Center for Global Trade Analysis, Purdue University.

Norton, R. (1986), *“Industrial policy and American Renewal”*, *Journal of Economic Literature*, vol. 24-1.

ONUDI (2010), *Accéder aux marchés et y progresser : Nouveaux défis industriels pour les pays du milliard inférieur et les pays à revenu intermédiaire*. Rapport sur le développement industriel 2009, Vienne (Autriche).

ONUDI (2013a), *The Industrial Competitiveness of Nations, Looking back, forging ahead, Competitive Industrial Performance Report 2012/2013*, Vienne (Autriche).

ONUDI (2013b), *Soutenir la croissance de l'emploi : Le rôle du secteur manufacturier et du changement structurel. Un tour d'horizon*. Rapport sur le développement industriel 2013, Vienne (Autriche).

ONUDI (2014), *Industrial development in North African countries: A statistical profile*, Working paper No. 03/14, Vienne, Autriche.

Portugal-Perez, A. et J.S. Wilson (2010), *“Export performance and trade facilitation reform: hard and soft infrastructure”* Policy Research Working Paper Series 5261, Banque mondiale.

Rapport économique sur l'Afrique (2014), Politique industrielle dynamique en Afrique : Institutions innovantes, processus efficaces et mécanismes flexibles, CEA, Addis-Abeba.

Szirmai, A. (2012), "Industrialisation as an engine of growth in developing countries, 1950–2005", *Structural Change and Economic Dynamics*, 3 (4), 406-420.

Thompson, G. (dir.), (1989), *Industrial Policy: USA and UK debates*, Routledge, London.

